



Travaux de bardages métalliques - local commercial

Par **cactexia**, le **17/02/2021** à **20:11**

Bonjour,

Je suis actuellement bailleur d'un local commercial.

Le locataire actuel m'a contacté afin de faire des travaux de bardage suite à des fuites d'eau qu'il y aurait dans le local (d'après ses dires, je ne les moi-même pas constaté)

Aussi, celui-ci m'a transmis un devis émis par une entreprise qu'il a contacté.

J'ai plusieurs questions:

- 1) Ces travaux m'incombent-ils ? (sont-ils inclus dans les "grosses réparations" de l'article 606 du Code Civil?)
- 2) Dois-je avoir recours à une expertise pour constater la fuite ?
- 3) Est-ce à moi de faire des devis pour la réalisation des travaux ?

Je vous remercie pour votre aide !